

**MAIRIE DE WOERTH**

Tél. 03 88 09 30 21  
Fax 03 88 09 47 07



**COMMUNE DE WOERTH**

**COMPTE-RENDU  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

02/07/2020

Date d'affichage :

03/07/2020

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de :

Monsieur Alain FUCHS, Maire

Conseillers en fonction : 19

Absents : 4

Présents à l'ouverture de la Séance : tous les membres sauf

- M. LOGEL Steeve
- Mme HASENFRATZ Rachel
- Mme KAPFER Estelle
- M. WAGNER Rémy

Pouvoirs : 3

- Mme HASENFRATZ Rachel a donné procuration à M. GUTHMULLER Nicolas
- Mme KAPFER Estelle a donné procuration à M. LE BORGNE Philippe
- M. WAGNER Rémy a donné procuration à Mme CRONMULLER Martine

**ORDRE DU JOUR :**

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020
- Démission de conseillers municipaux
  - DEL20-32 Détermination du nombre des adjoints au maire
  - DEL20-33 Election des adjoints au maire
- Affaires diverses

M. le Maire démarre la séance à 19h32 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse M. LOGEL Steeve, Mme HASENFRATZ Rachel, Mme KAPFER Estelle et M. WAGNER Rémy, et informe l'assemblée que Mme HASENFRATZ Rachel a donné procuration à M. GUTHMULLER Nicolas, Mme KAPFER Estelle a donné procuration à M. LE BORGNE Philippe, M. WAGNER Rémy a donné procuration à Mme CRONMULLER Martine

Calcul du quorum :  $19 / 2 = 10$  (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum)

Le quorum étant atteint avec 15 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

➤ **Désignation du secrétaire de Séance**

Le conseil municipal désigne M. LE BORGNE Philippe comme secrétaire de séance :

➤ **Modification de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal**

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/06/2020**

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 est adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. MULLER).

➤ Démission d'un Conseiller Municipal

**Rapport**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Sylvie MEYER-JUNDT de ses fonctions de conseillère municipale de Woerth, par lettre du 25 mai 2020 reçue en Mairie le 28 mai 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

➤ Installation d'un Conseiller Municipal

**Rapport**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Mme Odile SCHOENAUER étant la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Woerth cap 2026 », est élue au poste de Conseillère Municipale en remplacement de Mme Sylvie MEYER-JUNDT, démissionnaire.

➤ Démission d'un Conseiller Municipal

**Rapport**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Odile SCHOENAUER de ses fonctions de conseillère municipale de Woerth, par lettre du 4 juin 2020 reçue en Mairie le 9 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

➤ Installation d'un Conseiller Municipal

**Rapport**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

M. Christophe KOEHL étant le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Woerth cap 2026 », est élu au poste de Conseiller Municipal en remplacement de Mme Odile SCHOENAUER, démissionnaire.

**DEL 20-32 CONSEIL MUNICIPAL – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Par courriel du 29 juin 2020, la sous-préfecture relevait que l'alternance d'un candidat de chaque sexe n'était pas respectée et qu'un référé préfectoral avait été introduit.

Il y a donc lieu de redéfinir le nombre et les compétences des adjoints au maire, tenant compte de la parité et de l'alternance.

Le conseil municipal décide par 15 voix pour et 3 abstentions (Mrs RUTSCH, MULLER et KOEHL), la création de 3 postes d'adjoints.

## DEL 20-33 CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : (enveloppes déposées) : 18
- bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) ou nuls (article L.66 du code électoral) : 3
- suffrages exprimés (b-c-d) : 15
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste « Woerth dynamique – Gardons le cap » : 15 voix

La liste « Woerth dynamique – Gardons le cap » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1<sup>er</sup>.ère Adjoint.e : M. Nicolas GUTHMULLER
- 2<sup>ème</sup> Adjoint.e : Mme Andrée BURKHARDT
- 3<sup>ème</sup> Adjoint.e : M. Philippe LE BORGNE

Woerth, le 10 juillet 2020

Le Maire,  
Alain FUCHS

